

## COMMUNE DE RIOUX MARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt neuf septembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIOUX MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaël PANNETIER, Maire.

**Présents** : PANNETIER G. DEMPTOS B. NAU E. ANTOINE L JALLET B. VESSIERE JF..  
MERCADÉ MJ. BERNARD S. MILHAC JP. MAIS MC

**Absents excusés** : MATHIEU A

**Secrétaire de séance** : ANTOINE L

**Objet** : Avenant à la convention relative au service de santé et risques professionnels

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une proposition d'avenant, adopté par le Conseil d'administration du Centre de gestion lors de sa séance du 23 juin 2020, pour proroger la durée de validité de la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels conclue avec celui-ci, jusqu'à une date fixée au 31/12/2026 avec l'introduction d'une souplesse pour faciliter, le cas échéant, la dénonciation de celle-ci.

Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cet avenant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents  
DECIDE

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la FPT de Charente, l'avenant N° 1 à la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant,
- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de gestion de la FPT de la Charente en application de l'avenant prorogeant ladite convention.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
PANNETIER Gaël

